

# COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Réunion du CSE extraordinaire Côte d'azur

Date 07/10/2021

En préambule de cette réunion les élus CSEE CAZ reviennent vers la direction pour avoir des nouvelles sur les problèmes de climatisation et ses conséquences qu'ont pu subir les salariés et les clients pendant une grande partie de l'été sur le magasin de plan de campagne. FO trouve cela inadmissible et ne comprend pas pourquoi ce problème de climatisation n'a pas été réparé plus tôt. La direction nous répond qu'il a fallu commander la pièce et que cela prend beaucoup de temps car un seul prestataire peut fabriquer cette pièce d'où le délai à rallonge.

Ce problème de climatisation dans le magasin de plan de campagne avec des températures avoisinant les 35 degrés avait poussé les salariés à faire valoir leur mécontentement sur leur condition de travail dans le magasin en faisant une grève d'une heure le 14/08/2021. Les élus CSEE CAZ demandent que l'heure de grève ne soit pas retirée du salaire vu le contexte et les conditions dans lesquelles ils ont pu travailler dans le magasin.

Lors de la réunion CSEE CAZ du 27/07/2021, la direction nous informe qu'elle envisage l'ouverture des lundis (7/7) pour le magasin de plan de campagne en dénonçant la prime que Conforama accordait pour les ouvertures exceptionnelles des lundis. Lors de cette réunion les élus CSEE CAZ ne sont pas convaincus du projet présenté par la direction et font une déclaration commune demandant la mise en place d'une expertise par le cabinet ISAST afin d'examiner les conséquences sur la mise en œuvre de ce projet.

La réunion extraordinaire du CSEE CAZ qui se déroule aujourd'hui consiste donc à poursuivre l'information et la présentation du projet d'ouverture du magasin de plan de campagne tous les lundis (ouverture 7/7). Lors de la présentation des documents par la direction, FO intervient en demandant tout d'abord pourquoi la direction n'était pas à la réunion des commerçants de la zone commerciale pour représenter l'enseigne lors du vote pour l'ouverture des lundis. La direction nous répond que la date ne permettait pas à la directrice de plan de campagne de se rendre à cette réunion pour pouvoir prendre part au vote avec les autres commerçants présents.

Les élus CSEE CAZ ne comprennent pas pourquoi les organisations syndicales n'ont pas été conviées à cette réunion des commerçants de la zone. La direction nous répond que le président de l'association des commerçants leur avait dit que les organisations syndicales étaient au courant du projet d'ouverture des lundis mais malheureusement aucune organisation syndicale n'a été contactée pour débattre du sujet alors qu'elles étaient présentes pour signer les accords de zones. FO pense que tout a été fait pour que les organisations syndicales ne soient pas informées de la mise en place de ces ouvertures 7/7.

Les élus CSEE CAZ demandent à la direction pourquoi elle a préféré retarder l'ouverture des lundis alors que les autres magasins étaient ouverts dont notre concurrent direct BUT depuis juin 2021. Pour FO la direction n'a pas voulu faire le premier pas et a attendu que notre concurrent BUT se lance le premier pour l'ouverture de son magasin. Maintenant que notre concurrent est ouvert Conforama veut lui emboîter le pas pour ne pas perdre de parts de marché le lundi. La direction nous répond que quelques mois auparavant elle n'envisageait pas d'ouvrir, mais vu l'ouverture de BUT il serait préférable d'ouvrir pour récupérer des parts de marché et pouvoir augmenter le chiffre d'affaire du magasin. Les élus CSEE CAZ n'ont pas du tout le même point de vue que la direction et pensent que le chiffre d'affaire au vu de la fréquentation de la zone le lundi ne sera pas au rendez-vous mais qu'il sera plutôt lissé sur la semaine.

# COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Réunion du CSE extraordinaire Côte d'azur

Date 07/10/2021

Les élus CSEE CAZ pensent que ces ouvertures vont engendrer obligatoirement des problèmes au point de vue financier et psychologique pour les salariés car l'ouverture de cette journée fera perdre du chiffre d'affaire aux vendeurs présents et modifiera les plannings et les jours de repos des salariés. De ce fait les élus CSEE CAZ demandent à la direction une compensation pour les salariés qui viendront travailler les lundis. La direction nous répond que le lundi est un jour comme un autre et qu'il n'y aura pas de compensation.

Le chiffre d'affaire prévisionnel de la direction par lundi pour le magasin de plan de campagne devrait avoisiner selon eux les 50000 euros, comparant ce chiffre avec deux magasins de la région parisienne ayant des similitudes avec le magasin de plan de campagne. Les élus CSEE CAZ restent étonnés sur cette projection de chiffre qui leur paraît difficilement réalisable vu la fréquentation de la zone commerciale le lundi. FO demande à la direction, quel chiffre d'affaire est réalisé pendant les soldes, période de plus forte influence lors des ouvertures exceptionnelles des lundis. La direction nous répond entre 50000 et 60000 euros. FO en déduit donc que les ouvertures des lundis rapporteront, selon les projections de chiffre de la direction, un chiffre d'affaire équivalent à celui d'un lundi d'ouverture de solde. Les élus CSEE CAZ pensent que la direction surestime la projection de leur chiffre en ce mettant des objectifs difficilement réalisables pour une zone habituellement fermée le lundi.

FO demande à la direction le chiffre d'affaire des ouvertures exceptionnelles des Lundis de Noël avant 2018 pour se donner une idée plus réaliste des chiffres d'affaires effectués car le précédent directeur avait préféré ne pas ouvrir ces lundis en 2018 et 2019 car pour lui cela n'était pas rentable pour le magasin vu le faible chiffre d'affaire réalisé et la faible fréquentation.

FO demande à la direction si le magasin de plan de campagne pourrait refermer les lundis en absence de chiffres d'affaires satisfaisants même si notre concurrent lui reste ouvert. La direction nous répond que si vraiment le chiffre d'affaire n'est pas au rendez-vous le magasin pourrait refermer même si le magasin BUT lui reste ouvert. De ce fait les élus CSEE CAZ demandent si la prime pour les ouvertures exceptionnelles des lundis sera toujours de vigueur vu qu'elle est dénoncée.

FO demande à la direction à combien se situe le seuil de rentabilité pour une ouverture le lundi. La direction nous répond qu'elle reviendra vers nous pour ce calcul car elle ne le connaît pas.

MR VILLANI FREDERIC RS FO Côte d'Azur

MR PINEAU CHRISTOPHE DS FO Côte d'Azur

Les CR FO ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons, ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales.